

Motion populaire : distance minimale de 200 m entre les zones à bâtir et les gravières

Le Groupement citoyen pour un PSEM durable lance une motion populaire dans le canton de Fribourg. Il exige que la loi fixe une distance minimale de 200 mètres entre les zones à bâtir et les gravières. La consultation sur la révision de Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) se termine le 18 septembre - et rien n'indique que, cette fois-ci, le Conseil d'État fribourgeois prendra au sérieux les avis exprimés lors de la consultation. C'est pourquoi s'adresser directement au Grand Conseil par la voie d'une motion populaire est la solution la plus évidente.

Fortement encouragée par la pression citoyenne, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'énergie (DIME) a enfin publié les prises de position en lien avec la consultation de 2024. Selon un arrêt du 13 août 2025 du Tribunal cantonal (en copie), cette démarche arrive un an trop tard. Elle reste insuffisante et incomplète car la DIME persiste à ne répertorier que 687 prises de position alors qu'elle en a reçu 1020. Il manque toujours 333 prises de position dans le décompte de la DIME alors qu'elle en a publié presque 1000 sur son site.

Le Groupement citoyen pour un PSEM durable a pour objectif de relancer le dialogue pour un Plan Sectoriel d'Exploitation des Matériaux durable entre les autorités cantonales et communales, les citoyennes et citoyens, les exploitants et l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi il demande à la DIME:

- de corriger ses chiffres et de respecter les principes en matière de consultation et d'aménagement du territoire;
- de nommer dans le COPIL deux experts neutres et reconnus de manière à l'éclairer concernant le droit applicable et les standards dans le domaine.

De même, il demande au Grand Conseil d'accepter sa motion populaire et de fixer une distance minimale de 200m entre les gravières et les zones à bâtir dans la LATeC.

Le Groupement citoyen pour un PSEM durable se compose des associations et collectifs suivants : Collectif pour un PSEM véritablement durable (Hauterive), Assquavie (Gibloux), Collectif des habitants de Bulle, Collectif des habitants d'Enney, la Société d'intérêt villageois de Lessoc et IG Kiesgrube Kerzers Nein

Plus d'informations: [Assquavie.ch](https://assquavie.ch)